

COMPTE-RENDU BUREAU DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le mardi dix-neuf janvier à dix-huit heures, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc GUYAU.

Présents : Luc GUYAU, Anne AUBIN-SICARD, Philippe DARNICHE, Jean-Louis BATIOT, Françoise RAYNAUD, Laurent FAVREAU, Gérard RIVOISY, Jacques PEROYS, Malik ABDALLAH, Jean-Marie CHAMARD, Marlène GUILLEMAND, Jean-Marie CHABOT, Bruno DREILLARD, Sylvie DURAND, Bernadette BARRÉ-IDIER, Jany GUERET, Philippe GABORIAU.

Pouvoirs :

Luc BOUARD donne pouvoir à Luc GUYAU

Philippe PORTÉ donne pouvoir à Anne AUBIN-SICARD

Yannick DAVID donne pouvoir à Sylvie DURAND

Absente : Anne-Sophie FAGOT

Date de la convocation : 13 janvier 2016.

Bruno DREILLARD est nommé secrétaire de séance.

POINT 1 – ECONOMIE / INNOVATION / NOUVELLES TECHNOLOGIES / ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1) Approbation des tarifs 2016 des loyers et services pour la pépinière d'entreprises

Accord du Bureau à l'unanimité pour fixer les nouveaux tarifs des loyers et services de la pépinière d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

- application d'une baisse de 0.11 % sur les loyers basée sur l'indice moyen du coût de la construction,
- maintien des tarifs 2015 sur les prestations.

2) Adhésion au Centre d'Echanges et de Réflexion pour l'Avenir

Accord du Bureau à l'unanimité pour adhérer au Centre d'Echanges et de Réflexion pour l'Avenir.

3) Adhésion au réseau Entreprendre Vendée

Accord du Bureau à l'unanimité pour adhérer au Réseau Entreprendre Vendée.

4) Adhésion de la Loco Numérique au réseau des lieux associés

Accord du Bureau à l'unanimité pour adhérer au Réseau des Lieux Associés.

5) Adoption de la charte tripartite sur l'innovation entre La Roche-sur-Yon Agglomération, ORYON et ATLANPOLE

Accord du Bureau à l'unanimité pour approuver la charte tripartite sur l'innovation conclue entre La Roche-sur-Yon Agglomération, Oryon et Atlanpole visant à formaliser les collaborations conformément aux objectifs économiques du projet de territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Départ de Laurent FAVREAU qui donne pouvoir à Philippe DARNICHE.

POINT 2 – TRANSPORT / MOBILITE / DEPLACEMENT DURABLE

1) Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus dans le cadre du réaménagement du boulevard Rouillé à La Roche-sur-Yon

Accord du Bureau à l'unanimité pour approuver le transfert de maîtrise d'ouvrage à Ville de La Roche-sur-Yon pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus dans le cadre du réaménagement du boulevard Rouillé à La Roche-sur-Yon.

POINT 3 – HABITAT

1) Subventions habitat privé

Accord du Bureau à l'unanimité pour :

- accorder 33 demandes de subventions, dont le total s'élève à 51 448 €, réparties comme suit :
 - Eco-accession : 11 demandes pour un montant de 22 000 € ;
 - FART : 12 demandes pour un montant de 6 000 € ;
 - Handilog : 2 demandes pour un montant de 3 588 € ;
 - Qualit'hab Propriétaires Occupants : 8 demandes pour un montant de 19 860 €.

- rejeter les dossiers N° CV001-2016 et N° CV002-2016, demandes de subvention Cadre de Vie, au motif que les ressources des demandeurs sont supérieures aux plafonds en vigueur.

POINT 4 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1) Servitude de passage de canalisation des eaux pluviales et des eaux usées sur la propriété de la SCI Bazinières avenue Aliénor d'Aquitaine

Accord du Bureau à l'unanimité pour approuver une servitude de passage de canalisation des eaux pluviales et des eaux usées sur la propriété de la SCI Bazinières avenue Aliénor d'Aquitaine.

POINT 5 – TOURISME / EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET CULTURELS

1) Vente et tarification des ouvrages déclassés des médiathèques

Accord du Bureau à l'unanimité pour approuver la vente d'ouvrages déclassés des médiathèques aux tarifs suivants :

- Pour les documents : 1 euro le document, 4 euros les 5 documents, 6 euros les 10 documents.
- Pour les magazines : 1 euro les 5 revues, 4 euros les 20 revues, 6 euros les 40 revues.

Arrivée d'Anne-Sophie FAGOT.

POINT 6 – AMENAGEMENT RURAL / EAU / ASSAINISSEMENT

1) Attribution des subventions assainissement non collectif

Accord du Bureau à l'unanimité pour accorder les subventions aux particuliers dans le cadre du dispositif d'aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif pour un montant total de 3 500 € (subvention critères sociaux).

